

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE
Autres moyens d'identification : EPA Reg. No. 66330-404
PMRA Reg. No. 30591

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Bactéricide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Arysta LifeScience North America LLC
15401 Weston Parkway, Suite 150
Cary, NC 27513 – USA

Arysta LifeScience
400 Michener Road, Unit 2
Guelph, Ontario
N1K 1E4

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Exposure Calls (PROSAR): +1-866-303-6952 or +1-651-603-3432 (international)
Spill Calls (CHEMTREC) (Contract # CCN1779): +1-800-424-9300 or +1-703-527-3887 (international)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (GHS)**

Repr. 1B H360

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage GHS**

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

2.3 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

2.3 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

2.3 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

KASUMIN® 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS)
Secondary alcohol ethoxylate	(n° CAS) 84133-50-6	4.85 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
Kasugamycin (Constituant principal)	(n° CAS) 6980-18-3	2.3	Skin Irrit. 2, H315 Repr. 1B, H360
1,2-benzisothiazolone	(n° CAS) 2634-33-5	0.1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible de nuire à la fertilité.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Rester du côté d'où vient le vent.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Porter des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute dispersion.

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ne pas laisser de petites fuites ou pertes s'accumuler sur les surfaces de marche.
Procédés de nettoyage : Prendre en matériau absorbant non combustible et pousser dans un récipient pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Matières incompatibles : Water-reactive.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. récipient incassable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bactéricide.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

KASUMIN [®] 2L BACTERICIDE	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Kasugamycin (6980-18-3)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
Secondary alcohol ethoxylate (84133-50-6)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Éviter les éclaboussures. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire : En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.
Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un masque adéquat.
Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu Vert(e).
Odeur	: Faible characteristic
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4.02 (1% solution) @ 25 °C
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.0099 g/ml @ 25 °C
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 6 mPa.s @ 25 °C

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

réagit à l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.
Toxicité aiguë	: Non classé

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

KASUMIN [®] 2L BACTERICIDE	
DL50 orale rat	> 5000 mg/l
DI 50 cutanée rat	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.07 mg/l/4h

Secondary alcohol ethoxylate (84133-50-6)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)	
ATE US (voie orale)	500.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Légèrement irritant pour la peau)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Légèrement irritant pour les yeux)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé Essai d'aberration chromosomique de structure : négatif (composant actif) Test d'Ames : négatif (composant actif) Essai de synthèse non programmée d'ADN : négatif (composant actif) Essai de mutation directe sur V/79HGPRT : négatif (composant actif) Essai du micronoyau : négatif (composant actif)
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Kasugamycin Technical Après une exposition orale chronique peut nuire à la fertilité masculine
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

KASUMIN [®] 2L BACTERICIDE	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kasugamycin (6980-18-3)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/kg 96 h Rainbow trout, Bluegill, Guppy
CE50 Daphnie 1	340 mg/l 48 h

Secondary alcohol ethoxylate (84133-50-6)	
CL50 poisson 1	3.4 - 4.9 mg/l Fathead minnow
CE50 Daphnie 1	4.01 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Secondary alcohol ethoxylate (84133-50-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % 28 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Kasugamycin (6980-18-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3 (estimated)
Log Pow	< -1.96 @ 23 °C
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas de dommages causés par Connu écologique Imprimer Produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Indications complémentaires : Contenu du récipient devraient pas être complètement devraient pas être utilisés et les contenants vidés avant de se défaire.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

ADR

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Kasugamycin (6980-18-3)

Non listés sont les États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Kasugamycin (6980-18-3)

Non listés sont sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances) des stocks.

1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Repr. 1B H360

Texte complet des phrases H: voir section 16

Directives nationales

Kasugamycin (6980-18-3)

De polymère EINECS exemptés.

Non listés sont sur les substances domestiques canadiennes Liste non (LES).

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

1,2-benzisothiazolone (2634-33-5)

Figurant dans l'inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)
Inscrite sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur KECI (coréen des produits chimiques existants Inventaire)
Coté sur l'inventaire des produits et substances chimiques (PICC)
Inscrite sur les AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur la Nouvelle-Zélande - Inventaire des substances chimiques (NZIoC)

15.3. Les réglementations américaines

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.4. EPA FIFRA réglementations

Ce produit chimique est un produit pesticide enregistré par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis. Il est soumis à certaines exigences d'étiquetage conformément à la loi fédérale des États-Unis relative aux pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger exigés pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides sur le lieu de travail. Les informations de danger obligatoires sur l'étiquette du pesticide sont reproduites ci-après : L'étiquette du pesticide inclut également d'autres informations importantes, y compris les instructions d'utilisation.

Mention d'avertissement (loi FIFRA des États-Unis) : Prudence.

Mentions de danger (loi FIFRA des États-Unis) : Provoque une irritation oculaire modérée.
Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement au savon et à l'eau après manipulation et avant de manger, de boire, de consommer de la gomme à mâcher ou du tabac, ou d'aller aux toilettes.

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Informations sur la classification SGH.

Date de révision : 06/17/2015

Sources des données : ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels government).
National Fire Protection Association. Guide de protection contre les incendies de matières dangereuses; 10e édition.
Kristen Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide de vêtements de protection chimique", cinquième édition.
Guide Santé NIOSH pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978.
OSHA Hazard Communication norme 29CFR 1910.1200.
TSCA inventaire des substances chimiques. Consulté à <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>

Abréviations et acronymes : ATE: estimation de toxicité aiguë.
CAS (Chemical Abstracts Service) nombre.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: Concentration Associated environnement Avec une réponse de 50% du texte de la population.
LD50: Dose létale pour 50% du texte de la population.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
CSEO: concentration sans effet observé.
OSHA: Safety & Health Administration.
TSCA: Toxic Substances Control Act.

Autres informations : Aucun(e).

KASUMIN[®] 2L BACTERICIDE

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

according to Canada Hazardous Product Regulation (HPR)

Selon le Canada Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Danger pour la santé NFPA

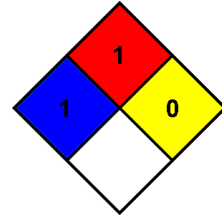
: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.

Danger d'incendie NFPA

: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Redstone SDS USCAN (GHS) for Arysta

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC.
6077 Frantz Rd
Suite 206
Dublin, Ohio, USA 43016
614.923.7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit